

donc échange de terrain permis en assemblée de paroisse le 4 mars 1877. «Considérant dit l'assemblée: 1. l'incendie du couvent, 2. le bien que ce couvent a produit, il est urgent d'aviser aux moyens de le rebâtir et dans un lieu plus isolé, afin de prévenir les dangers du feu. Pour cela le terrain devant le presbytère est considéré comme le meilleur. Les sœurs s'offrent à changer le terrain et cette offre est acceptée de part et d'autre et approuvée par Mgr E.-C. Fabre, évêque de Montréal, le 6 juin 1878. M. A. Dupuis fut chargé de faire la transaction. Sur sa demande, les Sœurs obtinrent sans peine du gouvernement, en date du 18 mars 1877, le permis d'échanger leur terrain contre celui de la Fabrique. On commença les travaux le 14 mai; la première pierre fut bénite le 3 juin et le 1er décembre de la même année, le couvent neuf ouvrit ses portes à deux battants aux religieuses, aux orphelines, aux pensionnaires et aux vieilles personnes. Le 5 décembre le curé bénit la chapelle dédiée à Notre-Dame des Sept Douleurs et y célébra la première messe. Comme nous avons souligné le baptême de la première cloche, mentionnons encore le second qui eut lieu le 28 janvier 1878 par le R. P. D. Lajoie, provincial des clercs de St-Viateur. Le parrain fut M. Gonzague Gaudoury et la marraine son épouse, Adélaïde